



VISIO RÉFÉRENTS LICENCES

Mardi 17 Juin 2025





VOS INTERVENANTS



Guillaume PLATEL-BENIT
Secrétaire Général du Comité et
1er Vice-Président en charge
du Pôle Administration,
Finance et Juridique



Monique BERANGER
Présidente de la Commission
des Qualifications



Ghislaine ARDITO
Assistante Administrative



VOTRE PROGRAMME

- Présentation nouveautés (15 minutes)
- Le focus : les mutations (15 minutes)
- Quelques rappels de vigilance (15 minutes)
- Foire aux questions (15 minutes)

Echange possible en posant vos questions tout au long de la présentation





Présentation nouveautés 2025-2026





Les évolutions réglementaires

Thème	Les évolutions
Ajout des surclassements par les clubs	Autorisé en post qualification, l'enregistrement d'un surclassement simple par un club dans FBI puis vérification par le Comité Départemental
Mutation	Ne pas limiter le nombre de mutations par licencié lors d'une même saison sportive
Titre de séjour	Suppression du titre de séjour pour la qualification des joueurs
Exercice de fonction	Conditionner les pratiques "entraîner"/"arbitrer" aux seules personnes ayant coché ces pratiques lors de leur préinscription



Les évolutions FBI

Thème	Les évolutions
Licence – Surclassement	Permettre l'ajout du surclassement simple par les clubs
Licence – Exercice de fonction	Signaler aux comités quand un licencié a arbitré ou entraîné sans avoir la coche sur sa licence via les posts contrôles
Titre de séjour	Suppression du champs titre de séjour dans la fiche licence
Préinscription – Bouton Suivant	Pouvoir passer d'une préinscription à une autre sans devoir repasser par l'écran de recherche
Préinscription – Filtres Sexe & Catégorie	Sélection des préinscriptions par sexe et/ou par catégorie
Préinscription – Documents vierges	Dans la partie certificat médical : ne pas enregistrer un document vierge
Licence – Blocage	Ajouter un filtre afin que les comités puissent retrouver plus facilement les licences bloquées par type de blocage
Licence – Déqualification	Mail qui part au club quand un CD déqualifie une licence
Licencié venant d'une fédération étrangère	Pop-up à la validation de la préinscription pour les clubs + coche de validation dans le processus e-Licence
Label VxE - Renouvellement des labels	Cette année les clubs pourront renouveler leurs labels de la saison passée directement dans FBI



Ajout de surclassement par le club

QUI ?

Pour les licences qualifiées éligibles à un surclassement simple.

OÙ ?

Ajout possible par les clubs depuis la fiche licence du licencié dans FBI

Attention : le surclassement doit être validé par le Comité pour permettre de jouer en catégorie supérieure

LES CONSÉQUENCES DE LA DEMANDE D'AJOUT SUR LA LICENCE

Suppression de la validation comité de la licence
Coche de « Surclassement » dans la liste des échanges avec le club
Historisation de la date d'ajout
Conservation de la date de qualification de la licence sans le surclassement



Licence Déqualification

Résultat de la recherche			
<input type="checkbox"/>	Date	Expéditeur	Objet
<input type="checkbox"/>	21/05/2025 14:46:52	FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL	Déqualification de la licence de Sophie

Lorsqu'un comité déqualifie une licence, le club reçoit :

1) un message en interne dans sa messagerie FBI pour l'en avertir

Corps du message

Date : 21/05/2025 14:46:52

De : FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL

Objet : Déqualification de la licence de Sophie

Bonjour,

Veillez noter que "FEDE-FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL" a déqualifié la licence de Sophie (Numéro National: Numéro de licence:)

Cliquez [ici](#) pour consulter cette licence

Sportivement,
HUNCKLER Jean Pierre
Président de l'organisme 'FEDE - FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL'





2) Un mail

Licence Déqualification

FBI 2024-2025 - Déqualification de la licence de Sophie VT88...



FBI Test

À ○ FBI V2 TEST



14:47

 En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.



FBI 2024-2025

Bonjour,

Veuillez noter que "FEDE-FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL" a déqualifié la licence de Sophie (Numéro National: Numéro de licence:)

Cliquez [ici](#) pour consulter cette licence

Sportivement,
HUNCKLER Jean Pierre
Président de l'organisme 'FEDE - FÉDÉRATION FRANCAISE BASKET-BALL'

Ce courriel a été envoyé automatiquement par FBI depuis une adresse qui ne peut pas recevoir de réponse.

France Basket Informations. Copyright © Fédération Française de BasketBall





Préinscriptions – Bouton suivant

- Un bouton « suivant » sera ajouté en bas des préinscriptions pour permettre de passer d'une préinscription à une autre sans avoir à repasser par l'écran de recherche

	Montant	Paiement effectué
Aucune donnée disponible dans le tableau		
Total	0,00	

de validation club :

COPIER LE LIEN

VALIDER LA PRÉINSCRIPTION PRÉCÉDENTE SUIVANTE



e-Licence – Documents vierges

- Désormais, un licencié ne pourra plus fournir de document vierge lorsqu'il remplit son formulaire e-Licence.
- Un message l'avertira que « le fichier fourni est illisible ».

3 4

PIÈCE D'IDENTITÉ

Merci de fournir une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto verso ou passeport pages 2 à 3).
Formats acceptés .pdf, .jpg, .jpeg, .png (1Mo max pour PDF/PNG).

Cliquez ci-dessous pour ajouter vos justificatifs.

Pièce d'identité recto

Pièce d'identité verso

21/05/2025 15:15:28 Le fichier fourni est illisible

ENREGISTRER



Ajout d'un filtre

“Retour comité/échange avec le club”

- Sur l'écran de recherche de la licence, un filtre a été ajouté afin de permettre les licences bloquées par types de blocage.
- Possibilité de sélectionner plusieurs filtres.





Préinscription – Filtrés sexe & catégorie

- Sur l'écran de recherche des préinscriptions, deux filtres ont été ajoutés :
 - Sexe
 - Catégorie

Sexe ▾

Type de pratique sportive ▾

Catégorie ▾



Licence – Licenciés venant de l'étranger

- **Pourquoi ?**

Obligation d'obtenir une lettre de sortie pour les licenciés venant de l'étranger.

- **Comment ?**

- Ajout d'une pop-up pour les clubs à la création de la pré inscription
- Ajout d'une coche dans l'étape 6 du formulaire e-Licence demandant au licencié s'il vient ou pas d'une fédération étrangère
- Si la coche est cochée, notification vers le club afin de lui préconiser de faire une lettre de sortie.



Licence – Licenciés venant de l'étranger

- Les profils des joueurs concernés :

Joueur licencié dans un **club à l'étranger** la saison dernière ou une saison antérieure

Joueur de nationalité **étrangère**, qui **n'a jamais joué au basket** et en création une licence FFBB.

Joueur mineur de nationalité **étrangère** qui **provient de l'étranger** quel que soit son âge.



Licence – Licenciés venant de l'étranger

- Lors de la validation des licences, vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.

ATTENTION :

Si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée : une pénalité financière pourra être infligée.



Les Assurances

- Le nouveau contrat d'assurance fédéral débutera le 1^{er} juillet 2025 et sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2029.
- La procédure de prise de licence 2025/26 (à compter du 1^{er} juin 2025) est à jour pour les assurances (mentions, formules, notices...)
- Pour l'individuelle accident, les types de formules sont inchangés : A / B / A+C / B+C
- En cas de refus, vous devez collecter une attestation d'une assurance couvrant la pratique sportive en compétition.





La boîte à outils - Référent licence

Documents	lien 2024-2025
Types de licence	EN COURS
Création	EN COURS
Renouvellement	EN COURS
Mutation	EN COURS
Lettre de sortie	EN COURS
Certificat médical	EN COURS
Surclassement	EN COURS
AST / AST CTC	EN COURS



CHECK-LIST PRISE DE LICENCE FFBB

via E-LICENCE

- **Identification du licencié**
 - Nom / Prénom / Date de naissance
 - Adresse postale + e-mail valide
 - Photo d'identité : **vérifier la photo**
 - Pièce d'identité (si besoin) : **ouvrir le document joint**
- **Type de licence**
 - Socle / Socle + extension Compétition, Loisir...
 - Création / Renouvellement / Mutation
 - Surclassement : **ouvrir le document joint**
- **Certificat médical / Questionnaire de santé : ouvrir le document joint**





Focus : LES MUTATIONS





La période de mutation “normale”

Du 1^{er} JUIN au 30 JUIN

- Pas de production de justificatif
- Attribution d'une licence de type **1C**
- Permet d'évoluer à un niveau **CF- PN et inférieur**



La période de mutation "exceptionnelle"

DU 1^{er} JUILLET au 30 NOVEMBRE

Mutation Justifiée



Production de justificatifs nécessaires



Attribution d'une licence de type 1C



Permet d'évoluer à un niveau CF-PN

Mutation non Justifiée



Absence de justificatifs



Attribution d'une licence de type 2C



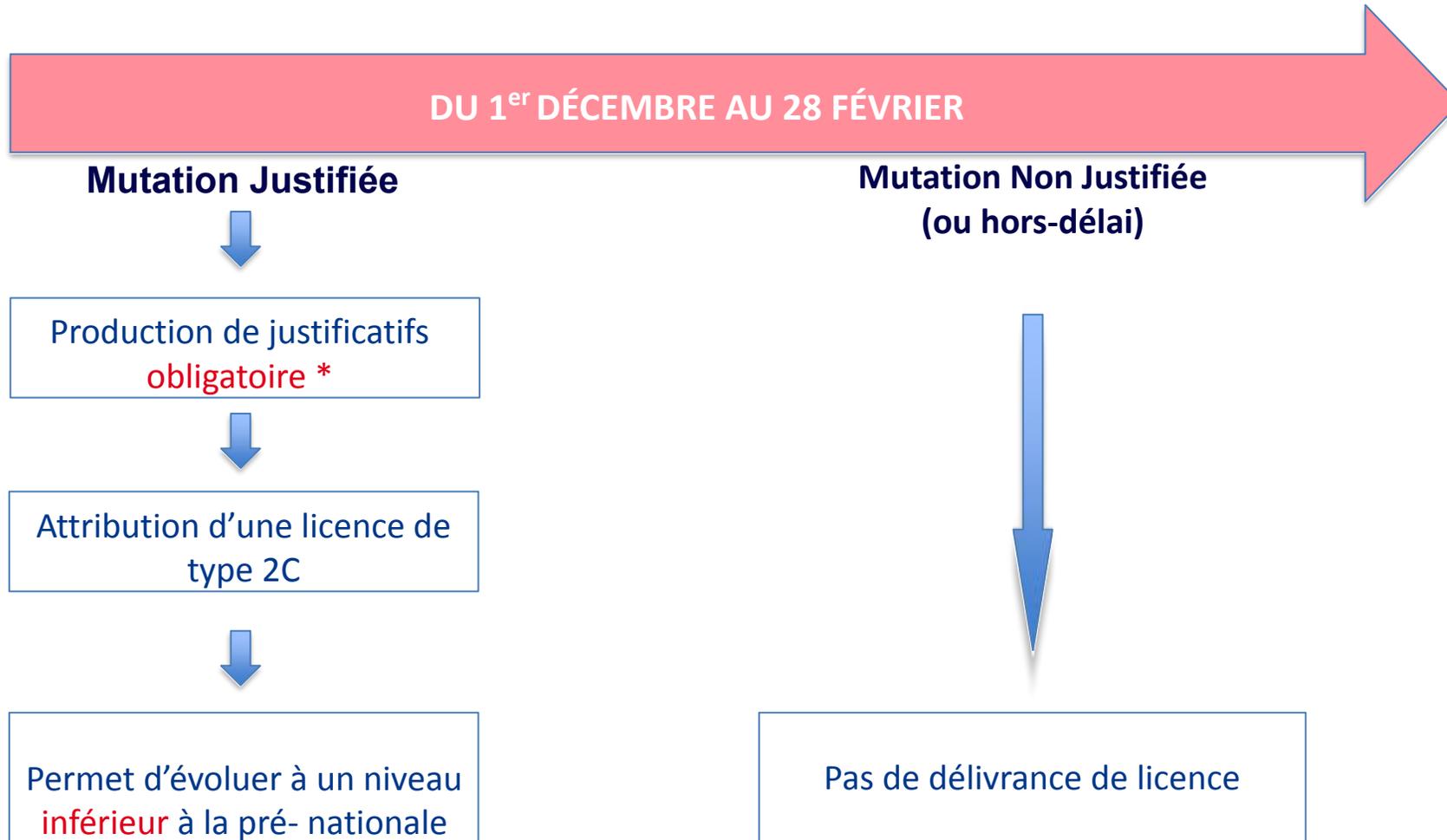
Permet d'évoluer à un niveau **Inférieur** à la pré-nationale

Durant cette période une mutation ne peut pas être refusée même si elle n'est pas justifiée = délivrance licence 2C

Possibilité durant cette période de transmettre des justificatifs complémentaires pour modifier une licence 2C en 1C



La période de mutation "exceptionnelle"



*** Tout licencié U18 et moins (uniquement) : pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2, à la condition nécessaire qu'il justifie de l'accord du club quitté.**



Les périodes de mutation

DISTINCTION DES PÉRIODES

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :

- La date **d'enregistrement de la démission** dans le cadre d'un processus dématérialisé.
- La date **du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté** dans le cadre d'un processus non dématérialisé ;



Les périodes de mutation

Exemple 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa pré inscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.

Exemple 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Exemple 3 : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.



Caractère exceptionnel

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel **s'il change de domicile ou de résidence** en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire,
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution.

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. **À cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.**



Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel.



Les mutations

NOTION KILOMÉTRIQUE / GÉOGRAPHIQUE

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.

MUTATIONS DE MINEUR PARTANT DE L'OUTRE-MER VERS LA MÉTROPOLE

Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.



Flux des mutations autorisées

Evolution réglementaire – Modification Article 402.4 des RG à compter du 1^{er} juillet 2025

Plus de limitation concernant le nombre de mutation au courant d'une même saison sous réserve de respecter les règles de qualification et de participation.

Les dispositions à prendre en compte sont notamment :

Article 411 des Règlements généraux qui indique que la fin de la période de mutation exceptionnel est le 28 février.

Article 432 des Règlements généraux qui énonce que tout joueur qualifié après le 30 novembre qui n'apporte pas la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ne pourra pas participer au Championnat de pré-national ou Championnat de France.

Article 2.1 du Règlement sportif général : « un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel. »





Quelques rappels de vigilance





Les dates clés

Jun 2025
Renouvellement
d'affiliation 25/26 et
début de la saisie des
préinscriptions 25/26

30 juin à 23h59
*Fin des mutations
normales*

1^{er} Juillet
*Début de la génération des
licences 2025-2026 et du
renouvellement des labels
VxE*



Comment s'articule la licence FFBB ?

SOCLE

38 € + tarif assurance selon option
+ 60 € si mutation

Selon les aptitudes cochées au moment de la prise de licence, le socle seul permet d'être :

- **Uniquement adhérent** (sans aucune fonction).
- **Dirigeant / OTM / délégué de club.**
- **Arbitre** (avec certificat médical).
- **Entraîneur** (avec certificat médical ou attestation de questionnaire de santé).



EXTENSION JOUEUR

COMPÉTITION

U11 et - : 1,00 €
U12/U15 : 12,20 €
U16 et + : 36,50 €

LOISIRS U19 et +

18,00 €

ENTREPRISE U19 et +

16,00 €



PRÊT EXTENSION OCT

U13 et - : GRATUIT
U14/U15 : 54,00 €
U16/U21 : 105,00 €

AUTORISATION SECONDAIRE EXTENSION AST ou AST-CTC

U13 et - : GRATUIT
U14/U15 : 15,00 €
U16 et + : 24,00 €



- Les licences liées aux **labels VxE** (Basket Santé, BaskeTonik...) ne sont facturées que du **socle**.
- Les licences liées au label **Micro Basket** sont facturées **6 €** (hors assurance).



Les types de licences

Type licence rencontrées en compétition

DIRIGEANTS ENTRAINEURS OFFICIELS	0	renouvellements et créations	coachs, assistants, arbitres, OTM, responsable de l'organisation
	1	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée	
	2	muté période exceptionnelle non justifiée	
JOUEURS COMPETITION	0C	renouvellements et créations	joue dans le club A
	1C	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée	
	2C	muté période exceptionnelle non justifiée	
	0CAST	renouvellements et créations	pas d'offre de compétition dans son club A - joue dans club B
	1CAST	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée	
	2CAST	muté période exceptionnelle non justifiée	
	0CASTCTC	renouvellements et créations	Coopération Territoriale de Clubs - joue dans 2 clubs maxi de la CTC
	1CASTCTC	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée	
	2CASTCTC	muté période exceptionnelle non justifiée	
	0CT	extension T = joueur club A mis à disposition dans club B	joue dans le club B



Les types de licences

Type licence interdites en compétition

JOUEURS LOISIR	0L	renouvellements et créations
	1L	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée
	2L	muté période exceptionnelle non justifiée
JOUEURS ENTREPRISE	0E	renouvellements et créations
	1E	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée
	2E	muté période exceptionnelle non justifiée
VIVRE ENSEMBLE (Basket Inclusif VI - Basket Santé VS - Basket Tonik VT)	0VI - 0VS - 0VT	renouvellements et créations
	1VI - 1VS - 1VT	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée
	2VI - 2VS - 2VT	muté période exceptionnelle non justifiée
MICRO BASKET (U5 et moins)	0M	renouvellements et créations
	1M	muté période normale + muté période exceptionnelle justifiée
	2M	muté période exceptionnelle non justifiée



les Types de licences

Différentes couleurs de licence

BC	blanc	joueur mineur (toute nationalité)
VT	vert	joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans
JH	jaune	joueur ressortissant d'un pays de l'UE et qui ne justifie pas de 4 ans de licence entre 12 et 21 ans (H = compétition départementale + régionale non qualificative chpt de France / N = régionale qualificative chpt de France + championnat de France)
JN	jaune	
OH	orange	joueur ressortissant d'un pays hors EEE (H = compétition départementale + régionale non qualificative chpt de France / N = régionale qualificative chpt de France + championnat de France)
ON	orange	



Qu'est-ce qu'une EXTENSION T (OCT) - Prêt ?

Un joueur peut être autorisé pour des raisons sportives valables, à participer à des compétitions avec un autre club autre que celui pour lequel il est licencié. Il ne peut participer à une compétition qu'avec une seule équipe du club auprès duquel il est mis à disposition. L'extension OCT est mise en place pour une saison sportive et ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

L'extension OCT est délivrée entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.



Qu'est-ce qu'une EXTENSION T (OCT) - Prêt ?

Conditions cumulatives pour l'obtention d'une extension OCT :

- Être titulaire d'un socle.
- Être titulaire d'une extension joueur compétition.
- Être âgé de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- N'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours.

Pour établir l'extension OCT, le licencié doit avoir renouvelé sa licence dans son club d'origine, et le club doit l'avoir validé.

- Le club d'accueil se connecte à FBI pour faire la demande d'extension OCT.
- L'extension OCT ne sera effective qu'une fois que le comité d'accueil l'aura validé.





Qu'est-ce qu'une Autorisation Secondaire Territoire (AST) ?

L'AST permet au licencié d'accéder à une pratique compétitive non disponible dans son club d'origine (club A) au sein d'un club d'Accueil (club B) :

- 5x5 \Leftrightarrow 3x3.
- Club uniquement Masculin \Leftrightarrow Club uniquement Féminin.

L'AST n'est pas attachée à une catégorie d'âge. L'AST peut être sollicitée et accordée tout au long de la saison sportive. Toutefois, il sera nécessaire d'obtenir son AST avant le 30 novembre de la saison en cours, pour évoluer dans une compétition nationale ou pré-nationale.

**Attention si la pratique est proposée dans le club A,
il ne sera pas possible de demander une AST dans le club B.**





Qu'est-ce qu'une Autorisation Secondaire Territoire (AST) ?

Par exception, l'AST CTC sera délivrée au joueur qui évoluera au sein d'une CTC si son club principal n'est pas le club porteur des droits sportifs.

Pas d'AST CTC pour jouer au niveau départemental.

AST CTC nécessaire pour jouer aux niveaux supérieurs.



Les anomalies récurrentes

- LA PHOTO
- LES NOMS DE FAMILLE
- LE CERTIFICAT MÉDICAL MAJEUR ET MINEUR
- LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
- LE CHOIX DE LA PRATIQUE



la Photo et les Noms de famille

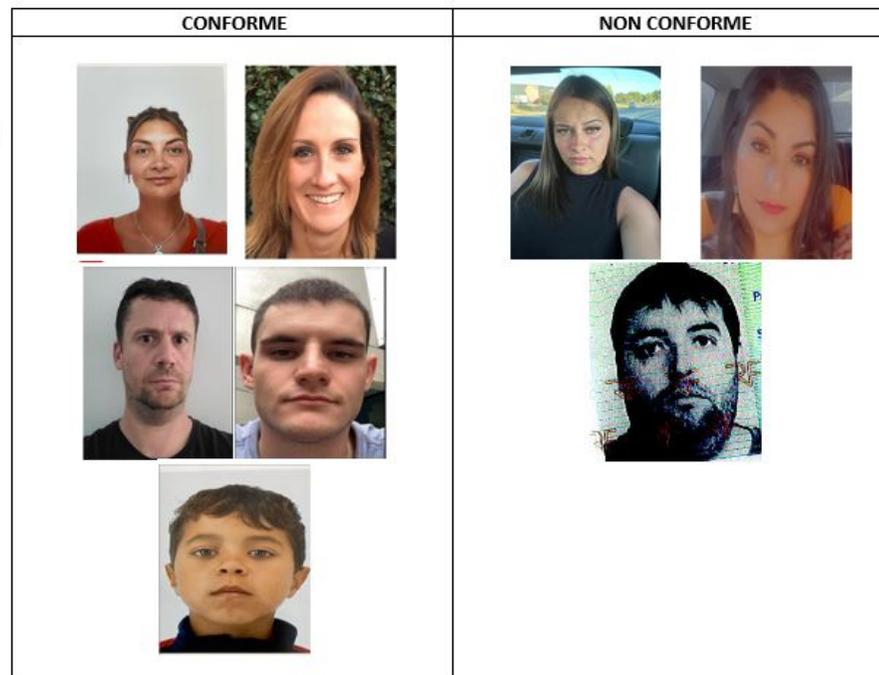
LA PHOTO

La photo doit être récente et réalisée sur
d'une photo d'un titre d'identité.

LES NOMS DE FAMILLE

Ils doivent être écrits en LETTRES CAPITALES.

N° national	Numéro	Nom	Prénom
447990	VT890634	PLATEL-BENIT	Guillaume





Les aptitudes médicales

Personnes majeures :

- Avoir un certificat médical datant de moins de six mois mentionnant la pratique « en compétition » le cas échéant.
- Permet au licencié de renouveler sa licence pendant deux saisons sportives (valable 3 saisons).

Pour renouveler sa licence, le licencié devra remplir un questionnaire de santé. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire :

- un nouveau certificat médical datant de moins de six mois.



Personnes mineures :

- Avoir une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Réalisée conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire :

- un certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.



Les aptitudes médicales

Pour la fonction d'arbitre (licencié de - 35 ans)

- Avoir un certificat médical datant de moins de six mois mentionnant la pratique « en compétition » le cas échéant.
- Permet au licencié de renouveler sa licence pendant deux saisons sportives (valable 3 saisons).

Pour renouveler sa licence, le licencié devra remplir un questionnaire de santé. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire :

- un nouveau certificat médical datant de moins de six mois.

Pour la fonction d'arbitre (licencié de 35 ans et +)

Même info que l'arbitre de - de 35 ans

+

Bilan médical spécifique arbitre :

- Un bilan sanguin* datant de moins de 3 ans (à la date du rendez-vous médical)
- Un ECG** datant de moins de 3 ans (à la date du rendez-vous médical)
- Visite Médicale annuelle chez un médecin agréé (venir avec les résultats du dernier bilan sanguin et du dernier ECG)



Les aptitudes médicales

Pour la fonction d'entraîner

- Avoir une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du licencié.

S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire :

- un certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.

CERTIFICAT MÉDICAL

- [LIEN](#)

ATTESTATION DE SANTÉ POUR MINEUR ET MAJEUR

- [LIEN](#) vers le formulaire FFBB MAJEUR
- [LIEN](#) vers le formulaire FFBB MINEUR



Le choix de la pratique

PRATIQUE : “ÊTRE UNIQUEMENT ADHÉRENT”

Attention, beaucoup de parents coche à tort cette case lors de la saisie de la préinscription de leur enfant. NE PERMET PAS DE PRATIQUER.

Tous les licenciés jeunes doivent choisir “pratiquer en compétition”, y compris en U7 / U9 / U11.

PRATIQUE : LOISIRS, COMPÉTITION...

Mauvais choix à la saisie qui peut avoir des conséquences au niveau des règles de participation et de la vérification des feuilles eMarque.



Foire aux questions





Questions/réponses

Q : Faut-il exiger une pièce d'identité en cours de validité ?

R : La pièce d'identité est exigée pour toute création de licence d'une personne majeure ou pour un renouvellement d'un licencié qui devient majeur. C'est à ce moment-là que la pièce d'identité doit être en cours de validité. Une fois que l'identité est contrôlée, la pièce n'a plus besoin d'être à jour pour les saisons suivantes, sauf modification de l'état civil du licencié (mariage...).

Q : Les tarifs de l'assurance ont-ils changé ?

R : Oui, cf. dispositions financières 2025-2026





Questions/réponses

Q : Les attestations d'assurance pour les licenciés qui ne choisissent pas l'assurance fédérale doivent-elles être conservées par le club ?

R : Oui, c'est au club de conserver les documents.

Q : Si tous nos séniors cochent joueur et arbitre, la licence sera t-elle plus chère ?

R : Non, dans ce cas, le tarif de la licence se compose du socle + de l'extension joueur compétition. Il n'y a pas de tarif supplémentaire pour les pratiques entraîner ou arbitrer.

Q : Les assistants de coach mineur pourront toujours fournir l'attestation sur l'honneur ? Pas de certificat ?

R : Si ils répondent "non" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé, ils pourront fournir une attestation de questionnaire de santé pour pouvoir avoir la pratique "entraîner" sur leur licence.



Questions/réponses

Q : Le questionnaire de santé n'est pas accessible pour le référent licence ?

R : Non, le questionnaire de santé est un document médical confidentiel qui doit être conservé par le licencié. On demande une "attestation de questionnaire de santé" à remplir par le licencié dont le modèle est disponible en téléchargement (cf. liens sur les précédentes slides).

Q : Faut-il remplir et envoyer le formulaire de mutation ou seul FBI est suffisant ?

R : Deux cas de figure :

- Si la personne fait une demande de licence pour la première fois dans la saison et souhaite changer de club, la mutation est totalement dématérialisée via FBI (Pas de formulaire de demande de mutation à remplir, production de justificatifs facultative nécessaire entre le 01/07 et le 30/11 pour obtenir une mutation de type 1).
- Si la personne est déjà licenciée sur la saison en cours, alors la mutation est au format papier et un dossier avec toutes les pièces doit être constitué (contactez le secrétariat).



Questions/réponses

Q : Quelle est la différence entre “enregistrer sa démission” et “valider sa mutation” ? Les deux ne se font pas en même temps ?

R : La démission du club précédent se fait au début de la préinscription du licencié qui souhaite changer de club. La date de prise en compte pour l’attribution du type de mutation (1 ou 2) est cette étape-là et non la validation finale de la licence. La date de qualification est donnée lorsque le club valide la licence.

Q : En cas de prêt est-ce que le joueur peut revenir à son club d'origine ?

R : Au cours d’une même saison, un licencié prêté (extension OCT) ne peut participer qu’avec une seule équipe de son club d’accueil. Le prêt est conclu pour une saison. Il peut être reconduit la saison suivante ou le joueur peut retourner dans son club d’origine. Au bout de deux saisons de prêt, si le licencié souhaite intégrer définitivement son club d’accueil, la mutation est gratuite (sous réserve de remplir le formulaire dédié).

Q : Qui paye le surcoût de l'extension OCT ?

R : Le club d’accueil.



Questions/réponses

Q : J'ai des U11M qui montent en U13M. Je n'ai pas d'équipe U13M la saison prochaine et ma CTC ne comprend pas les équipes masculines mais uniquement féminines. Est-ce que je peux faire une AST avec un autre club pour la saison ?

R : Une CTC n'est pas distinguée par des sexes. Si l'équipe évoluera au niveau départemental, aucune extension nécessaire si le transfert de joueur concerne des clubs membres de la même CTC. Par ailleurs, une AST concerne une pratique : vous proposez du 5x5, il n'est pas possible de demander une AST dans ce cas de figure.

Q : Une licence AST est-elle considérée comme une licence "normale" dans le club d'accueil ?

R : Non, elle peut être plafonnée dans les règles de participation selon les règlements sportifs. Cf. le règlement sportif particulier du championnat concerné.



Questions/réponses

Q : Doit-on saisir les NOMS et Prénoms des licenciés avec ou sans accent ?

R : Privilégier une saisie sans accent.

**Q : Est-ce qu'un licencié qui est "uniquement adhérent" peut faire la table de marque ?
Et la licence est-elle payante ?**

R : Toute licence est facturée selon les dispositions financières (dans ce cas, seul le socle est facturé). Un licencié qui coche "être uniquement adhérent" ne peut avoir aucune fonction lors des compétitions.



Questions/réponses

Q : Tous les membres (président, trésorier, secrétaire, correspondant, référent licence) doivent-ils être obligatoirement licenciés ?

R : Oui, l'ensemble des dirigeants d'un club doivent être licenciés.

Q1 : Peut-on avoir une liste avec les dates de fin de validité des certificats médicaux ?

Q2 : Est-t-il possible de faire une extraction des licenciés par communes, sexe ou autre ?

R : En allant sur "éditions" > "gestion des éditions" puis module "licences" sur FBI, vous pourrez générer de nombreuses éditions de tableaux excel. Vous pourrez retrouver une édition avec ces informations-là. À vous de trier ensuite les tableaux selon vos critères.



Questions/réponses

Q : Pour un arbitre qui demande sa licence mais qui n'est pas joueur, quel type de licence pouvons-nous lui faire ?

R : Au moment de sa préinscription, il devra choisir la pratique "arbitrer" uniquement. Il s'agit donc d'une licence 0 sans extension joueur. C'est le socle conditionné à la pratique "arbitrer" qui permet d'arbitrer.

Q : Comment remplacer une photo ?

R : En cliquant sur la photo insérée par le licencié, une pop-up s'ouvre et vous pouvez la modifier.



COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5 avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE

Tel : 04.76.22.33.55

secretariat@iserebasketball.org

www.iserebasketball.org

